



SIVOS

DE LA POINTE DU DIAMANT

Allainville-aux-Bois - Boinville-le-Gaillard - Orsonville - Paray-Douaville

INFORMATION REOUVERTURE DES ECOLES

La reprise de l'école devrait se faire de façon progressive à **partir du mardi 12 mai 2020**. Afin de prendre en compte le protocole sanitaire fourni par l'Education Nationale, des aménagements de locaux et d'organisation doivent être mis en place.

- **TRANSPORT SCOLAIRE :**

Ne pouvant garantir la distanciation sociale, il n'y aura pas de transport scolaire.

- **CANTINE SCOLAIRE :**

Il sera servi à vos enfants un repas froid fourni et facturé par le SIVOS de type pique-nique.

- **CENTRE DE LOISIRS :**

Ouverture : Le centre ouvrira ses portes les soirs, uniquement pour les enfants scolarisés à l'école primaire, le jour de l'accueil, dans la limite de 15 places et en donnant la priorité aux enfants des soignants.

Inscription par mail au préalable : garderie@boinville-le-gaillard.fr

Fermeture : N'ayant pas encore eu de directives de la part des ministères et de la DDCS, le centre restera fermé le matin en périscolaire.

Les mercredis seront également fermés sauf pour le personnel prioritaire.

- **ECOLE MATERNELLE D'ALLAINVILLE AUX BOIS :**

Seuls seront accueilli les élèves de **grandes sections** par petits groupes (ce qui signifie que tous les élèves de ce niveau ne seront pas accueillis en même temps). Un planning vous sera transmis très prochainement par la directrice. Une fois les groupes établis, ils ne seront plus modifiables et nous ne pourrons pas faire du cas par cas.

Les enfants des personnels prioritaires seront également accueillis.

- **ECOLE PRIMAIRE DE BOINVILLE LE GAILLARD :**

Chaque enseignant pourra accueillir un groupe de 10 à 15 élèves sur la base du volontariat des parents. Tant que le nombre d'enfant permet de faire un seul groupe, ils seront accueillis par leur enseignant pendant toute la semaine.

Ces informations sont sous réserve des annonces gouvernementales à venir.

Le SIVOS se réserve le droit de fermer les écoles à tout moment, en cas de nouveaux risques sanitaire avérés.